



À

L'attention de Madame, Monsieur
les Présidents de club

Madame, Monsieur, les Présidents

La saison de tir 2026/2027 est lancée. Nous vous adressons les informations essentielles concernant le calendrier des compétitions et les modalités de participation.

La première compétition de notre calendrier se déroulera le samedi 24 octobre 2026 au stand du CTPN, avec une épreuve de tir sportif vitesse (TSV). Suivront, le dimanche 8 novembre 2026 au club de l'A.S.T.A.R., les championnats départementaux en pistolet et carabine 10 mètres pour les adultes. L'appel des tirs est prévu à 7h00 pour un début de compétition à 7h15. Les clubs sont priés de procéder aux inscriptions avant le 8 octobre 2026, date limite fixée. Une caution de 45 euros est demandée par athlète. Le dimanche 29 novembre 2026, toujours au club de l'A.S.T.A.R., se dérouleront les championnats régionaux.

Le dimanche 17 janvier 2027 aura lieu au stand du CTPN (Port) le championnat de France des clubs, manche régionale. Cette compétition se déroulera par équipes : les équipes adultes seront constituées de cinq athlètes dont obligatoirement un jeune cadet ou junior, ou une femme ; les équipes d'école de tir comprendront trois athlètes (un poussin, un benjamin et un minime). Les tirs commenceront à 7h30 pour les adultes, qui pourront tirer jusqu'à environ 12h, tandis que les écoles de tir débiteront à 8h30 pour une fin de compétition vers 10h30. Les frais d'engagement s'élèvent à 100 euros pour une équipe adulte et 60 euros pour une équipe d'école de tir.

Pour ce qui concerne les qualifications aux championnats de France, qui se tiendront du 8 au 13 février 2027 à Chaumont-en-Champagne, les sélections pour les épreuves de pistolet et carabine 10 mètres seront effectuées sur la base des résultats obtenus aux championnats régionaux ainsi que des quotas établis par épreuve et par catégorie par la Fédération française de tir.

Concernant les conditions de participation, nous rappelons que les tireurs doivent être détenteurs, le jour de chaque compétition, d'une licence fédérale valide pour la saison 2026/2027. Il incombe aux Présidents de club ou à tout responsable d'effectuer les vérifications d'usage à l'inscription de leurs adhérents.

Tous les athlètes devront être munis d'un drapeau de sécurité qui sera obligatoirement placé dans le canon du pistolet ou de la carabine lorsque l'arme est posée sur la tablette de tir. Ce drapeau, confectionné par exemple à partir d'un fil de débrousailleuse de couleur vive, doit dépasser d'une dizaine de centimètres de la bouche du canon et de la chambre.

Une tenue vestimentaire conforme aux normes de la Fédération française de tir s'appliquant aux disciplines olympiques est obligatoire. Selon ces réglementations, sont prohibés : les blue-jeans et pantalons de couleurs non-sportives, les vêtements de camouflage ou style cargo, les pantalons délavés ou présentant des déchirures, les t-shirts et débardeurs sans manches, les shorts de longueur insuffisante ou effilochés, ainsi que les tongs. Les participants doivent porter des chaussures de sport appropriées. Le tir pieds nus est interdit.

Nous vous souhaitons une excellente saison de tir 2026/2027 et restons à votre disposition pour tout complément d'information.

Sportivement,

Le responsable de la Gestion Sportive.
Alexandre DUPUY

Pj : Calendrier des compétitions 2026/2027